



Communiqué de presse – mercredi 4 avril 2018

DES EOLIENNES FONCTIONNENT SANS PERMIS grâce à l'inaction de la préfecture !!

Sur la commune de Lunas, au nord-ouest de Lodève (34) au lieu-dit de Bernagues - massif de l'Escandorgue - **une centrale de 7 éoliennes industrielles fonctionne malgré l'annulation définitive du permis de construire par le Conseil d'Etat le 8 novembre 2017**, et sans plus aucune autorisation d'exploiter valide.

La plus haute instance de la juridiction administrative a annulé ce permis car :

- il viole le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- l'administration n'a demandé aucune nouvelle instruction sur ce permis depuis ... 2004 !!!!
- il ne tient pas compte de l'existence, sur le site, d'un couple d'aigles royaux qui chasse à cet endroit et risque la mort par collision ;
- il occulte l'existence d'un couloir de migration et de dispersion des grands rapaces et vautours y compris les gypaètes barbus le long des crêtes de l'Escandorgue.

Le Collectif pour la Protection des Paysages et de la Biodiversité 34-12, son comité de soutien VPPN et plusieurs autres associations locales dont la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ont demandé officiellement par courrier recommandé (avec AR) au Préfet de l'Hérault d'exiger l'arrêt total de ces éoliennes illégales, en attendant leur démontage... or depuis 4 mois, rien ne se passe !

La préfecture ferme les yeux, ne répond pas aux différents courriers des associations qui dénoncent cette situation illégale, protégeant, une fois de plus, les promoteurs plutôt que de faire appliquer les décisions de justice.

Pendant ce temps, l'ERL-Groupe Valeco, qui n'a plus d'assurance valide contre les risques, empoche chaque jour le profit modique de 1000€ par éolienne !!! (1)

Certes, le promoteur argue du fait qu'il aurait gardé son autorisation d'exploiter, mais celle-ci repose sur l'autorisation d'un permis de construire qui a été annulé il y a plus de 4 mois !

Le collectif régional Toutes Nos Energies – Occitanie Environnement (2) soutient et appelle ses adhérents à se joindre au rassemblement, familial, non violent, festif mais engagé, pour une action symbolique de démantèlement des éoliennes industrielles,

**le samedi 28 avril à partir de 10h45
organisé par Le Collectif pour la Protection des Paysages et de la Biodiversité 34-12**

(1) Recettes brutes - moyenne sur une année. Bases de calcul : 1 éolienne = 2.3 MW, facteur de charge = 23%, prix d'achat MWh par EDF = 82€, 1 an = 8760h. Commission énergie du collectif, GJ.

(2) TNE-OE réunit plus de 160 associations en Occitanie ; plus d'infos sur toutesnosenergies.fr